

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade
Educateur des activités physiques et sportives
principal de 1^{ère} classe
Session 2019

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II.	PRESENTATION CHIFFREE GENERALE DE L'EXAMEN	4
1.	CHIFFRES CLES	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS	4
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION	5
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE	6
1.	ORGANISATION.....	6
2.	EPREUVE DE RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS	6
3.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE	7
V.	PHASE D'ADMISSION	7
1.	ORGANISATION.....	7
2.	EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	7
3.	RESULTATS D'ADMISSION	7
VI.	CONCLUSION	8
1.	PROFIL DES LAUREATS	8
2.	COMMENTAIRES.....	9

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2019, l'examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe.

✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade d'éducateur principal de 2^{ème} classe des activités physiques et sportives et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

✓ Rappel des fonctions

Les membres du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives préparent, coordonnent et mettent en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement public.

Ils encadrent l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Ils assurent la surveillance et la bonne tenue des équipements. Ils veillent à la sécurité des participants et du public. Ils peuvent encadrer des agents de catégorie C.

Pour les activités de natation, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives doivent être titulaires du titre de maître-nageur sauveteur. Ils peuvent être chefs de bassin.

Les titulaires des grades d'éducateur principal des activités physiques et sportives de 1^{ère} et 2^{ème} classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils encadrent les participants aux compétitions sportives. Ils peuvent participer à la conception du projet d'activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement, à l'animation d'une structure et à l'élaboration du bilan de ces activités. Ils peuvent être adjoints au responsable de service.

✓ Organisation

L'examen est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est défini pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

L'examen a été organisé, dans le cadre de la programmation de la coordination régionale d'Occitanie.

✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Conseiller municipal, Président du jury,
- 1 Maire Adjoint, Vice-Président du CDG31, Suppléant du Président.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du CNFPT, désigné par ses soins,
- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur des Sport d'une commune,
- 1 Conseiller principal des Activités Physiques et Sportives auprès d'un service des sports au sein d'une commune.

II. PRESENTATION CHIFFREE GENERALE DE L'EXAMEN

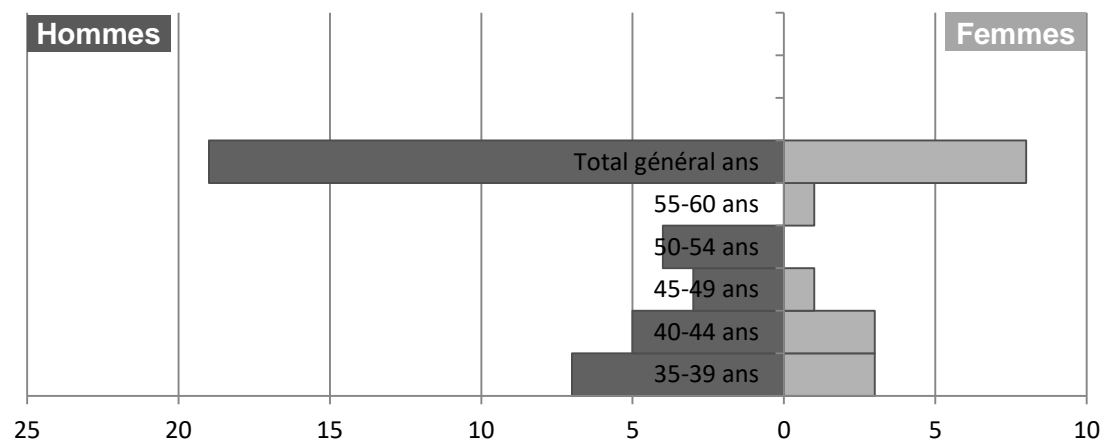
1. CHIFFRES CLES

		Examen professionnel
Nombre de dossiers reçus		28
Nombre de candidats admis à concourir		27
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	24
	Pourcentage	88,9 %
Nombre de candidats admissibles		24
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	23
	Pourcentage	95,8 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		13
Taux de réussite (admis/présents écrit)		54,2 %

Les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe

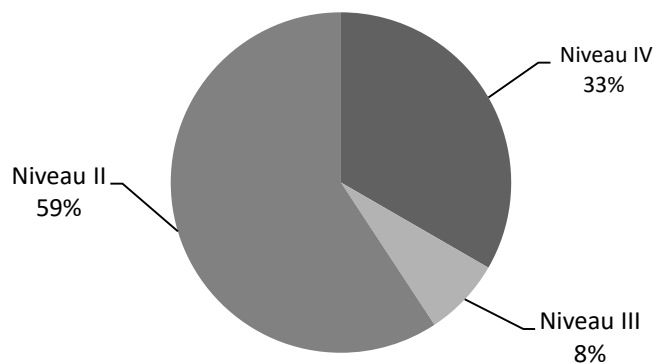


66,7 % des inscrits ont entre 35 et 44 ans. 70,4 % des candidats sont des hommes.

✓ Origine régionale

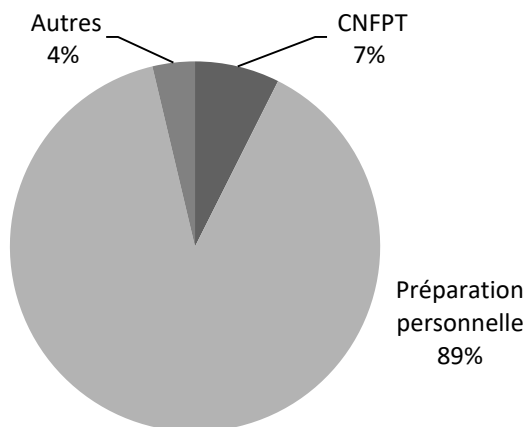
Tous les candidats proviennent de la région Occitanie, ce qui correspond à la zone de conventionnement de l'examen.

✓ Diplômes



67 % des candidats détiennent un diplôme ou titre supérieur ou égal au niveau III, requis pour l'accès par concours au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (il n'existe pas de concours correspondant pour accéder au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe).

✓ Préparation



7 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont fixées par le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury à la suite de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ Date et lieu

L'épreuve écrite de l'examen s'est déroulée le 17 janvier 2019 à Gardouch.

✓ Aménagements d'épreuves

Aucun candidat en situation d'handicap reconnu n'a demandé le bénéfice d'un aménagement.

2. EPREUVE DE RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS

✓ Elaboration du sujet

Le sujet de l'épreuve écrite a été élaboré par une cellule pédagogique nationale réunissant les centres de gestion organisateurs de cette même opération. Il peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

✓ Libellé

L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (Durée : 3h00, coefficient 1).

✓ Objectifs

Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour l'élaboration de propositions opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

✓ Production attendue des candidats

Le rapport comporte ainsi deux parties distinctes :

- une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.) ;
- une deuxième partie constituée de propositions opérationnelles. Cette partie peut valoriser des informations du dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités), mais fait également appel aux connaissances du candidat.

✓ Thématique du sujet

Un rapport sur les enjeux du milieu du sport face à la radicalisation.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes supérieures à 10/20	Nombre de notes inférieures à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
24	10,15	16	0	16	5

✓ Constats des correcteurs

Sur la forme, la méthodologie de la note a été respectée. Cependant, la majorité des candidats n'a pas su formuler la problématique du sujet dans l'introduction.

Sur le fond, les informations fondamentales du dossier n'ont pas toujours été retranscrites. Certains candidats ont des difficultés à synthétiser.

Dans l'ensemble, les propositions ont été plutôt pertinentes, bien qu'un manque de créativité et d'innovation ait été relevé.

De nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées dans la plupart des copies.

3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 12 mars 2019 au siège du CDG31 à Labège.

✓ Délibération du jury

24 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 et ont été autorisés à présenter l'épreuve d'admission.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieu

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 2 et 3 avril 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Organisation du Jury

Le jury plénier a évalué chacun des candidats de l'examen.

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Libellé

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement (durée : 20 min. dont 5 min. au plus d'exposé - Coefficient : 1).

✓ Prestation attendue

Le candidat doit valoriser à la fois l'expérience et les compétences acquises tout au long de son parcours professionnel, ainsi que sa motivation.

Le jury peut évaluer les connaissances et les aptitudes professionnelles du candidat, en recourant à des mises en situation professionnelles, pour lesquelles le candidat devra proposer des solutions opérationnelles. Au-delà de ses connaissances, le candidat doit faire preuve des qualités requises pour exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Nombre de notes inférieures à 5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse / 20
23	11,04	14	0	17	6

60,9 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

✓ Constats des correcteurs

Pour la majorité des candidats, les exposés manquent de clarté et de structuration. Le Jury note également un non-respect du temps imparti. Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent bien les connaissances professionnelles et savoir-faire dans la filière sportive, mais manquent de connaissances administratives générales et notamment sur l'environnement territorial.

3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 5 avril 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Résultats

Nombre de candidats	Moyenne générale / 20	Nombre de moyennes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
23	10,78	13	16	7

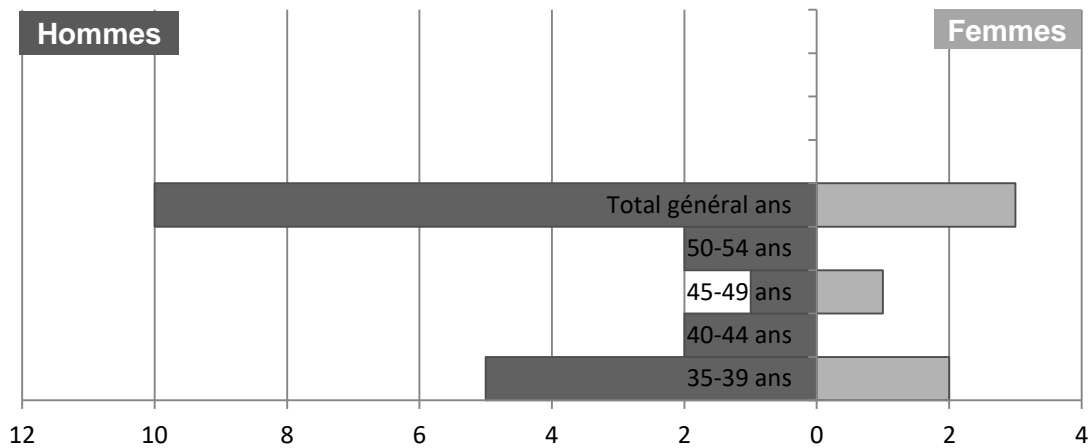
✓ Délibération

13 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 et ont donc été déclarés admis.

VI. CONCLUSION

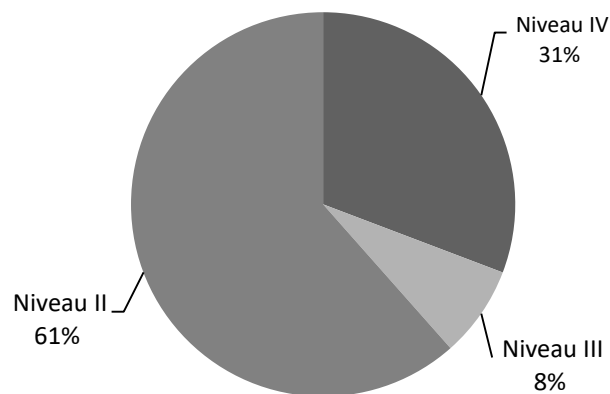
1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe



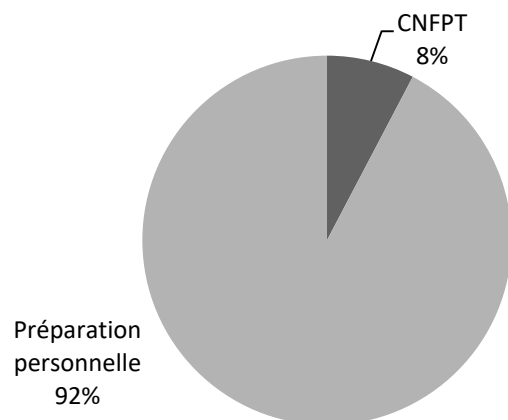
Les hommes représentent 77 % des lauréats de l'examen.

✓ Diplômes



69 % des lauréats sont titulaires d'un diplôme ou titre supérieur ou égal au niveau III.

✓ Préparation



8 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

2. COMMENTAIRES

✓ Profil type

Le profil type du lauréat de cet examen est plutôt un homme de 35 à 44 ans, possédant un niveau d'études supérieur ou égal au niveau III.

✓ Niveau de connaissances

L'épreuve écrite nécessite une bonne préparation de la part des candidats, la rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles appelant une bonne maîtrise de la méthodologie. Le candidat doit pouvoir démontrer ses qualités d'analyse et de réflexion.

L'épreuve orale a pour objet de mesurer le niveau d'expertise des candidats, leur degré de motivation ainsi que leurs capacités d'encadrement et de management.

Le jury constate que les candidats possèdent, dans l'ensemble, de bonnes connaissances professionnelles dans la filière sportive, mais présentent des lacunes dans la connaissance de l'environnement territorial et manquent de curiosité intellectuelle.

Leur aptitude à l'encadrement et à la coordination est, dans l'ensemble, moyenne.

Les lauréats ont su toutefois démontrer leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois par l'exposé de leur motivation et de leurs connaissances professionnelles.

La Présidente du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Muriel Saget', with a long horizontal stroke extending to the right.

Muriel SAGET